



REPUBLIQUE FRANCAISE  
HAUTS DE SEINE

VILLE DE MONTROUGE

DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES TECHNIQUES  
Service de la Voirie  
4 RUE EDMOND CHAMPEAUD  
92121 MONTROUGE CEDEX

TEL : 01.46.12.75.20 FAX : 01.46.12.75.21

Mail : [service.technique@ville-montrouge.fr](mailto:service.technique@ville-montrouge.fr)

Numéro d'ODP :

Numéro d'arrêté :

## DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

**En cas de renseignements manquants ou de dossier incomplet,  
la demande sera refusée**

**DELAIS D'INSTRUCTION : 4 semaines**

**Le demandeur devra remettre :**

**1 exemplaire du présent formulaire ou 2 exemplaires pour les voies départementales**

### **A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR LE TRAITEMENT DE LA DEMANDE :**

- un plan masse côté : indiquant le cheminement piétons, la largeur du trottoir, la largeur de l'échafaudage, l'emprise sur stationnement s'il y a lieu (stationnement à faire interdire de tel n° de rue à tel n° ou de telle rue à telle rue) et en implantant le mobilier urbain existant ;
- un plan d'installation de chantier pour une palissade.

Toute occupation du domaine public est soumise au recouvrement de droits de voirie adoptés par délibération tous les ans au mois de décembre.

<input type="checkbox"/> <b>Propriétaire</b> <input type="checkbox"/> <b>Gérant</b> <input type="checkbox"/> <b>Syndic</b> <input type="checkbox"/> <b>Autres</b> : .....	<input type="checkbox"/> <b>Entreprise</b> Nom et Qualité du représentant :
Nom et qualité du représentant :	Raison sociale :
Raison sociale :	N° Siret :
N° Siret :	Adresse :
Adresse :	Téléphone :
Téléphone :	Télécopie :
Télécopie :	Mail :
<input type="radio"/> Acquitte les droits de voirie <input type="radio"/> N'acquittera pas les droits de voirie	<input type="radio"/> Acquitte les droits de voirie <input type="radio"/> N'acquittera pas les droits de voirie

Lieux des travaux envisagés :	
Personne responsable des travaux, joignable 24h/24 en cas d'urgence :	
Téléphone :	Portable :
Début de travaux :	Fin des travaux :

**La présente demande sera formalisée par voie d'arrêté municipal, en cas de réponse positive. En l'absence de notification de ce document, toute installation sur le domaine public sera considérée comme illégale et passible de poursuites.**

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

Service de la Voirie

4 RUE EDMOND CHAMPEAUD

92121 MONTROUGE CEDEX

TEL : 01.46.12.75.20 FAX : 01.46.12.75.21

Mail : service.technique@ville-montrouge.fr

**DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

**TYPE D'EMPRISE SUR LE DOMAINE PUBLIC SOUHAITE :**

ODP :  clos  non clos

N° et date de délivrance du permis de construire ou de la déclaration de travaux, si existant	
-----------------------------------------------------------------------------------------------	--

Palissade de chantier  Benne  Roulotte de chantier  Echafaudage

Longueur (m)	
Largeur (m)	
Scellement dans la voirie	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Surface d'emprise (m <sup>2</sup> )	

Bureau de vente  Poteaux électriques  Cantonnement  Véhicules  Autre

Longueur (m)	
Largeur (m)	
Surface d'emprise (m <sup>2</sup> )	

Cheminement passage piéton protégé

Longueur (m)	
Largeur (m)	
Surface d'emprise (m <sup>2</sup> )	

Engin de levage

Longueur (m)	
Largeur (m)	
Surface d'emprise (m <sup>2</sup> )	

Palissade de chantier en limite de propriété :  fixe  mobile

Longueur (m)	
Largeur (m)	
Scellement dans la voirie	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Fait à.....

Le ...../...../2019

Signature et cachet de l'entreprise

Signature du propriétaire, gérant ou syndic

Décision	Motif	Visa Technicien
Refus <input type="radio"/> Acceptation <input type="radio"/>		
Sur place de stationnement <input type="radio"/>	Nombre :	

<b>ANNEXE 1 – MODIFICATION OU CORRECTION</b>
----------------------------------------------

Numéro d'ODP :

Numéro d'arrêté :

Surface Emprise	
Modification Durée	

Observation

Fait à  
Le

Fait à  
Le

Signature du propriétaire  
Gérant ou syndic

Signature et cachet de l'entreprise

Décision Ville	Motif	Visa Technicien
Refus <input type="radio"/>		Le ...../...../.....
Acceptation <input type="radio"/>		

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES**

Service de la Voirie

**4 RUE EDMOND CHAMPEAUD****92121 MONTROUGE CEDEX****TEL : 01.46.12.75.20 FAX : 01.46.12.75.21**Mail : [service.technique@ville-montrouge.fr](mailto:service.technique@ville-montrouge.fr)**ANNEXE 2 - VOIES DEPARTEMENTALES**

Rappel :

- Les arrêtés relatifs aux voies départementales font l'objet d'un délai d'instruction d'un mois. Il faut noter que tout dossier concernant une occupation sur l'avenue Aristide Briand est transmis après accord de la Ville auprès du Conseil Général des Hauts de Seine pour établissement préalable d'un arrêté.
- Concernant une occupation du domaine public sur le boulevard Romain Rolland, il faudra vous rapprocher de la Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement - 2, Place Ferdinand Brunot - 75675 Paris Cedex 14.

<b>VOIES DEPARTEMENTALES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avenue <i>ARISTIDE BRIAND</i> *1</li> <li>- Rue <i>BARBES</i></li> <li>- Rue <i>GABRIEL PERI</i></li> <li>- Avenue <i>MARX DORMOY</i></li> <li>- Avenue <i>PIERRE BROSOLETTTE</i></li> <li>- Boulevard <i>ROMAIN ROLLAND</i> *2</li> </ul> <p>*1 : Arrêtés pris par le CG92 après approbation de la Ville de Montrouge *2 : Demande auprès de la Mairie du 14ème</p>
<b>VOIES DEPARTEMENTALES DEVENUES COMMUNALES  SAUF POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rue <i>MAURICE ARNOUX</i></li> <li>- Avenue <i>LEON GAMBETTA</i></li> <li>- Avenue <i>VERDIER</i></li> <li>- Avenue <i>HENRI GINOUX</i></li> <li>- Avenue <i>JEAN JAURES</i></li> <li>- Avenue de la <i>REPUBLIQUE</i></li> <li>- Place du <i>GENERAL LECLERC</i></li> </ul>

**ANNEXE 3 – TARIFICATION DES DROITS DE VOIRIE 2019 (Selon délibération du 6/12/2018)**

<b>TARIFS 2019</b>	Unité de mesure	Prix unitaire	Périodicité
Occupation du domaine public clos ou non clos (palissade de chantier, échafaudage, benne, baraque de chantier, dépôt de matériaux, appareils motorisés, engin de levage...).	m <sup>2</sup>	4,65 €	Semaine
		20,60 €	Mois
Pour les occupations sur stationnement les droits seront calculés à la place (10m <sup>2</sup> )			
Palissade en limite du domaine public	ml	3,33 €	Mois
Cheminement passage piéton protégé	m <sup>2</sup>	8,16 €	Mois
Neutralisation du cheminement piéton	u	51,51 €	Demi-journée
Neutralisation partielle de voie de circulation	u	206,04 €	Demi-journée
Neutralisation complète de voie de circulation	u	309,06 €	Demi-journée

Je consens à ce que les informations recueillies sur ce formulaire soient enregistrées dans un fichier informatisé par la Commune de MONTROUGE pour le traitement des ODP. Je suis informé du fait qu'elles sont conservées et destinées uniquement aux thématiques concernant ce sujet. Conformément à la réglementation en vigueur (loi «informatique et libertés», Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles), je peux exercer mon droit d'accès aux données me concernant et les faire rectifier en contactant : Mairie de MONTROUGE - 43 avenue de la République - 92120 MONTROUGE